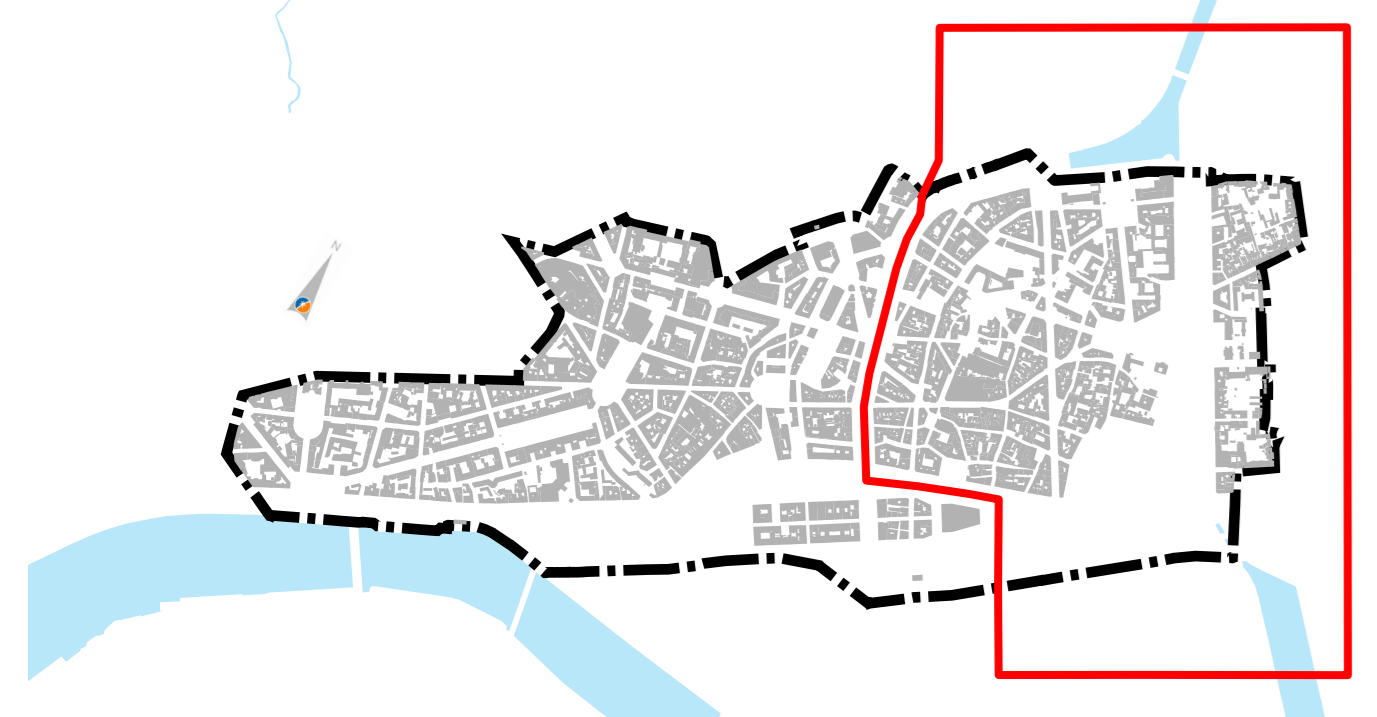


Modification n°1

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR
PIECE N° 2-3
PLAN REGLEMENTAIRE



PLAN DETAILLE AU 1/1000°
PARTIE EST



LEGENDE DU PLAN REGLEMENTAIRE

- 1. Cote administrative au jour de l'adoption
 - 2. Cote administrative au jour de la modification
 - 3. Cote administrative au jour de la mise en valeur
- LEGISLATION DES MONUMENTS HISTORIQUES :**
- Inventaire ou partie d'inventaire protégé au titre des Monuments Historiques (inscription ou classement) :
 - Inventaire protégé en totalité au titre des MH
 - Partie protégée au titre des MH
 - Partie protégée au titre des MH
 - Partie protégée au titre des MH

DISPOSITIONS DU P.S.M.V. RELATIVES AUX IMMEUBLES BATIS :

- Protection de type A : Immeuble ou partie d'immeuble, dont l'entretien est rattaché à une modification et soumis à conditions
 - Protection de type B : Immeuble ou partie d'immeuble, dont l'entretien est rattaché à une modification et soumis à conditions
 - Préserver ou élément architectural à conserver in situ
 - Mur ou élément d'édifice à conserver, restaurer ou réparer
 - Inventaire ou partie d'inventaire, ouvert des travaux, entretien ou appoints d'été maintenu
 - Inventaire ou partie d'inventaire dont le délabrement ou la modification peut être imputée à l'occupation d'espaces d'aménagement publics ou privés (cf. loi)
 - Inventaire devant être l'objet d'une modification (cf. loi)
- DISPOSITIONS DU P.S.M.V. RELATIVES AUX ESPACES :**
- > **Constructibilité des espaces :**
- ESPACE CONSTRUCTIBLE
 - ESPACE CONSTRUCTIBLE MAXIMALE
 - ESPACE CONSTRUCTIBLE MAXIMALE AVEC ALÈGÈREMENT
 - ESPACE CONSTRUCTIBLE MAXIMALE AVEC ALÈGÈREMENT MODÉRÉ
 - ESPACE CONSTRUCTIBLE MAXIMALE AVEC ALÈGÈREMENT MODÉRÉ SUR RUE ET CÔTÉ DE FAÇADE
 - ESPACE CONSTRUCTIBLE MAXIMALE AVEC ALÈGÈREMENT MODÉRÉ SUR RUE ET CÔTÉ DE FAÇADE
- > **Protections et traitement des espaces :**
- Voies et emprises publiques
 - Espaces libres à dominante minérale soumis à prescriptions particulières (DM) :
 - DM1-Cour sans ou avec espace de qualité à conserver et mettre en valeur
 - DM2-Espace d'agègement à dominante minérale à améliorer ou à créer
 - Espaces libres à dominante végétale soumis à prescriptions particulières (DV) :
 - DV1-Jardin de qualité à conserver et mettre en valeur
 - DV2-Espace d'agègement à dominante végétale à améliorer ou à créer
 - Ordonnance végétale (alignement, mail, etc.) à conserver, à remplacer ou à créer
 - Arbre à préserver
- AUTRES PRESCRIPTIONS DU P.S.M.V. :**
- Lignes pittoresques ou autres parties à conserver ou à créer
 - Trois des anciennes fortifications à mettre en valeur
 - Emplacement réservé

ESPACES FAISANT L'OBJET D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

ESPACES PUBLICS

- LES ESPACES NANTAIS ET LEURS ABORDS
- 1. Ancien quai et bras de Loire
- 2. Parc de la Chapelle
- 3. Parc de la Chapelle
- 4. Parc de la Chapelle
- 5. Parc de la Chapelle
- 6. Parc de la Chapelle
- 7. Parc de la Chapelle
- 8. Parc de la Chapelle
- 9. Parc de la Chapelle
- 10. Parc de la Chapelle
- 11. Parc de la Chapelle
- 12. Parc de la Chapelle
- 13. Parc de la Chapelle
- 14. Parc de la Chapelle
- 15. Parc de la Chapelle
- 16. Parc de la Chapelle
- 17. Parc de la Chapelle
- 18. Parc de la Chapelle
- 19. Parc de la Chapelle
- 20. Parc de la Chapelle

LES COURS NANTAIS ET GRANDS AXES PLANTÉS

- 1. Le cours Saint-Pierre et ses abords
- 2. Le cours Saint-Pierre et ses abords
- 3. Le cours Saint-Pierre et ses abords
- 4. Le cours Saint-Pierre et ses abords
- 5. Le cours Saint-Pierre et ses abords
- 6. Le cours Saint-Pierre et ses abords
- 7. Le cours Saint-Pierre et ses abords
- 8. Le cours Saint-Pierre et ses abords
- 9. Le cours Saint-Pierre et ses abords
- 10. Le cours Saint-Pierre et ses abords
- 11. Le cours Saint-Pierre et ses abords
- 12. Le cours Saint-Pierre et ses abords
- 13. Le cours Saint-Pierre et ses abords
- 14. Le cours Saint-Pierre et ses abords
- 15. Le cours Saint-Pierre et ses abords
- 16. Le cours Saint-Pierre et ses abords
- 17. Le cours Saint-Pierre et ses abords
- 18. Le cours Saint-Pierre et ses abords
- 19. Le cours Saint-Pierre et ses abords
- 20. Le cours Saint-Pierre et ses abords

LA COLONNE VERTÉBRALE ET LES AXES PARTICULIERS DU SECTEUR SAUVEGARDE

- 1. La colonne vertébrale du secteur sauvegardé
- 2. La colonne vertébrale du secteur sauvegardé
- 3. La colonne vertébrale du secteur sauvegardé
- 4. La colonne vertébrale du secteur sauvegardé
- 5. La colonne vertébrale du secteur sauvegardé
- 6. La colonne vertébrale du secteur sauvegardé
- 7. La colonne vertébrale du secteur sauvegardé
- 8. La colonne vertébrale du secteur sauvegardé
- 9. La colonne vertébrale du secteur sauvegardé
- 10. La colonne vertébrale du secteur sauvegardé
- 11. La colonne vertébrale du secteur sauvegardé
- 12. La colonne vertébrale du secteur sauvegardé
- 13. La colonne vertébrale du secteur sauvegardé
- 14. La colonne vertébrale du secteur sauvegardé
- 15. La colonne vertébrale du secteur sauvegardé
- 16. La colonne vertébrale du secteur sauvegardé
- 17. La colonne vertébrale du secteur sauvegardé
- 18. La colonne vertébrale du secteur sauvegardé
- 19. La colonne vertébrale du secteur sauvegardé
- 20. La colonne vertébrale du secteur sauvegardé

LES AUTRES PLACES

- 1. La place Davin
- 2. La place Davin
- 3. La place Davin
- 4. La place Davin
- 5. La place Davin
- 6. La place Davin
- 7. La place Davin
- 8. La place Davin
- 9. La place Davin
- 10. La place Davin
- 11. La place Davin
- 12. La place Davin
- 13. La place Davin
- 14. La place Davin
- 15. La place Davin
- 16. La place Davin
- 17. La place Davin
- 18. La place Davin
- 19. La place Davin
- 20. La place Davin

SECTEURS A REQUALIFIER ET A METTRE EN VALEUR

- 1. Le secteur A
- 2. Le secteur B
- 3. Le secteur C
- 4. Le secteur D
- 5. Le secteur E
- 6. Le secteur F
- 7. Le secteur G
- 8. Le secteur H
- 9. Le secteur I
- 10. Le secteur J
- 11. Le secteur K
- 12. Le secteur L
- 13. Le secteur M
- 14. Le secteur N
- 15. Le secteur O
- 16. Le secteur P
- 17. Le secteur Q
- 18. Le secteur R
- 19. Le secteur S
- 20. Le secteur T

REQUALIFICATION DE COEURS D'ÎLOT


- 1. Le cœur de l'île
- 2. Le cœur de l'île
- 3. Le cœur de l'île
- 4. Le cœur de l'île
- 5. Le cœur de l'île
- 6. Le cœur de l'île
- 7. Le cœur de l'île
- 8. Le cœur de l'île
- 9. Le cœur de l'île
- 10. Le cœur de l'île
- 11. Le cœur de l'île
- 12. Le cœur de l'île
- 13. Le cœur de l'île
- 14. Le cœur de l'île
- 15. Le cœur de l'île
- 16. Le cœur de l'île
- 17. Le cœur de l'île
- 18. Le cœur de l'île
- 19. Le cœur de l'île
- 20. Le cœur de l'île

MISE EN VALEUR DE SITES PATRIMONIAUX

- 1. Le site A
- 2. Le site B
- 3. Le site C
- 4. Le site D
- 5. Le site E
- 6. Le site F
- 7. Le site G
- 8. Le site H
- 9. Le site I
- 10. Le site J
- 11. Le site K
- 12. Le site L
- 13. Le site M
- 14. Le site N
- 15. Le site O
- 16. Le site P
- 17. Le site Q
- 18. Le site R
- 19. Le site S
- 20. Le site T

OPÉRATIONS ÉMBLEMATIQUES

- 1. L'opération A
- 2. L'opération B
- 3. L'opération C
- 4. L'opération D
- 5. L'opération E
- 6. L'opération F
- 7. L'opération G
- 8. L'opération H
- 9. L'opération I
- 10. L'opération J
- 11. L'opération K
- 12. L'opération L
- 13. L'opération M
- 14. L'opération N
- 15. L'opération O
- 16. L'opération P
- 17. L'opération Q
- 18. L'opération R
- 19. L'opération S
- 20. L'opération T



- 1. Rue des Bons Français, 1bis et 3 - ED 016 : Surélévation possible pour couvrir les pignons voisins
- 2. Rue des Carmélites (cour d'îlot) - EP 040 : Partie d'édifice à réintégrer pour mettre en valeur le pignon de l'église des Carmélites (baies entrées)
- 3. Rue des Carmélites, 24 - EP 048 : Réparer du volume de toiture
- 4. Rue de Courbau, 5 (sur cour) - ER 209 : Toiture à végétaliser ou volume de toiture à réintégrer pour adoucir son impact dans le cœur d'îlot
- 5. Rue de la Duchesse Anne, 1 - ER 125 : Toiture à végétaliser ou volume architectural à réintégrer
- 6. Rue de l'Écluse, 2 (sur cour) - EW 365 : Surélévation à modifier
- 7. Rue du Général Leduc de Heudebourg, 39 - EP 002 : Toiture du parking à végétaliser pour adoucir le cœur d'îlot
- 8. Rue de l'Hôtel de Ville, 13 - Volume de surélévation à modifier
- 9. Rue Henri IV, 8 (sur cour) - EP 064 : Volume de toiture à retrouver (tuiles mécaniques ou ardoises) ou végétalisation de la toiture
- 10. Rue des Jacobins, 4 (sur cour) - ER 145 : Modifier le traitement de la toiture terrasse de façon à mettre mieux en valeur les façades sur cour (verrière ou végétalisation par exemple)
- 11. Rue de la Juiverie, 10 (sur cour) - EW 059 : Modifier le traitement de la toiture terrasse de façon à mettre mieux en valeur les façades sur cour (verrière ou végétalisation par exemple)
- 12. Rue de la Juiverie, 22 - EN 101 : Surélévation possible
- 13. Rue du Daubou, 7 - ER 143 : Modifier le traitement de la toiture terrasse de façon à mettre mieux en valeur les façades sur cour (verrière ou végétalisation par exemple)
- 14. Rue du Poiri, 14 (sur cour) - EN 065 : Escaler sur les deux premiers niveaux à réintégrer pour une meilleure mise en valeur de l'ensemble
- 15. Rue du Poiri, 15 - EN 068 : Modifier le traitement de la toiture terrasse de façon à mettre mieux en valeur les façades sur cour (verrière ou végétalisation par exemple)
- 16. Rue du Prêtre Bonnefoy, 69 (sur cour) - EW 169 : Traitement de la surélévation de la fin du XIX^e siècle sur la rue
- 17. Rue de Saint-Croix, 13 - EN 288 : Surélever la toiture pour remettre en valeur les façades de l'immeuble Art Déco et retracer des volumes à rez-de-chaussée plus transparents
- 18. Rue de Strasbourg, 17 - EP 104 : Rattrapement de façade sur la rue de Strasbourg
- 19. Rue de Strasbourg, 19 - EP 131 : Volume à supprimer pour retrouver le volume de toiture d'origine
- 20. Impasse Vigoule, 1 - EW 194 : Volume de surélévation à supprimer pour retrouver le volume de toiture d'origine